

Appel à projets lancé par le SPW Emploi Formation

Parcours de renforcement des compétences

Formulaire de candidature

Objectif de l'appel

Le présent appel vise à tester / renforcer / améliorer les pratiques de terrain permettant de lever les freins aux dynamiques partenariales entre opérateurs d'insertion et de formation, en vue d'améliorer de manière structurelle les politiques publiques de parcours de renforcement des compétences des publics peu scolarisés en Wallonie.

Public

L'appel à projet s'adresse aux opérateurs publics de formation et assimilés (centres de formation FOREM, centres de formation IFAPME, Etablissements de l'Enseignement de Promotion sociale, Centres de compétence), aux Centres d'insertion socioprofessionnelle agréés et aux Centres de Validation des Compétences agréés.

S'agissant d'un appel à projets relatif aux partenariats, le projet doit comporter au minimum 2 partenaires, dont au moins un centre d'insertion socioprofessionnelle (CISP) agréé et au moins un opérateur public de formation, un opérateur public d'enseignement qualifiant, ou un centre de validation des compétences agréé.

Des partenaires additionnels agréés et/ou reconnus par la Wallonie (autres que ceux mentionnés ci-dessus) peuvent être associés aux projets pour des missions spécifiques.

Veillez renvoyer ce formulaire complété et signé, **pour le 15 juillet 2022 au plus tard, en version électronique** (1 version Word et 1 en PDF) à l'adresse suivante :
parcours.compétences.prw@spw.wallonie.be .

Veillez préciser dans le champ « objet » du message électronique :
« le nom du projet - AP Parcours de renforcement des compétences »

Le dossier de candidature comprend :

- Le formulaire de l'appel à projet ;
- La convention de partenariat signée par les partenaires (sauf si l'objet du projet est l'établissement d'un nouveau partenariat, auquel cas la convention est facultative) ;
- L'avis de l'instance bassin Enseignement – Formation – Emploi.

Un même organisme peut introduire plusieurs projets. Pour ce faire, il complètera un formulaire par projet.

Lors de la constitution de votre dossier de candidature, nous vous demandons de vous référer au texte de l'appel à projets « Parcours de renforcement des compétences ». Ce texte servira également de référence pour la recevabilité et l'analyse des dossiers.

1. Nom du projet :

Indiquez ici le nom du projet : établissement d'un nouveau partenariat et formalisation d'un partenariat existant dans le cadre du renforcement des compétences de filières de formation à l'électricité résidentielle et l'électricité industrielle d'un CISP.

2. Identification des parties au projet de partenariat

Partenaire A

Dénomination : Centre de Formation Professionnelle Nouveau Saint-Servais asbl, couramment appelé Le Hublot.

Numéro d'entreprise :0421 446 291

Adresse (siège social) : 500/2 rue de Gembloux, 5002 Saint-Servais

organisme public organisme agréé (précisez : ...Agrément CISP

Site web: www.lehublot.be

Téléphone : 081/71.73.84

Courriel : emilie.jusniaux@nouveausaintservais.org

Coordonnées bancaires :

IBAN																			
BIC																			

Brève description des missions, activités et public de l'organisation :

10 lignes maximum

Le Centre forme des adultes pour favoriser leur insertion socioprofessionnelle et s'inscrit dans le circuit local de la revalorisation des électroménagers. L'ASBL est agréée par la Wallonie comme centre d'insertion socioprofessionnelle (CISP) depuis 1997 pour dispenser deux filières de formation, la « bureautique » et l'«électrotechnique ». À ces deux filières s'est ajoutée une troisième en 2002, organisée sur la réparation et la maintenance des petits moteurs électriques. En 2012, une Entreprise de formation par le travail : « Le Hublot»; active dans la récupération et la revalorisation d'électroménagers est créée. En 2021, pour faciliter la communication, l'équipe choisit ce dernier nom pour identifier l'ensemble des services du centre. Le Centre est aussi agréé comme opérateur de formation dans le cadre du Plan Mobilisateur aux Technologies de l'Information et Communication : PMTIC. Annuellement, 180 apprenants en moyenne sont accueillis et encadrés par une équipe de 13 personnes principalement composée de formateurs.

Personne juridiquement responsable du projet

Nom : Villan

Prénom : Michele

Fonction : Administrateur délégué

Téléphone : 0477 32 46 33

Courriel : m.villan@yahoo.fr

Personne de contact sur le plan opérationnel

Nom : Jusniaux

Prénom : Emilie

Fonction : Coordinatrice

Téléphone : 0485/ 44 68 57

Courriel : emilie.jusniaux@nouveausaintservais.org

Partenaire B

Dénomination : Technocampus

Numéro d'entreprise : BE 0872.426.116

Adresse (siège social) : Rue Auguste Piccard 23, 6041 Gosselies

X organisme agréé (précisez : Centre de Compétence)

Site web : www.techncampus.be

Téléphone : 071/25 36 34

Courriel : info@technocampus.be

Coordonnées bancaires :

IBAN	B	E	2	7	3	6	0	1	1	3	7	8	7	7	7	3
BIC	BBRUBEBB															

Brève description des missions, activités et public de l'organisation :

10 lignes maximum

Conformément à son cahier des charges de labellisation, le CdC TechnoCampus organise et met en œuvre des actions de formation modulaires dans le secteur de l'industrie technologique à destination des demandeurs d'emploi, des travailleurs (PME et grandes entreprises), des étudiants et des enseignants de l'enseignement secondaire qualifiant, de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement supérieur ainsi que des actions de sensibilisation à destination des entreprises (vitrine technologique, séminaires,...) et des enfants et des adolescents (kids/teens). TechnoCampus est réparti sur 6 sites localisés à Mons, Strépy et Gosselies. Les missions de TechnoCampus sont de favoriser l'accès à l'emploi et l'insertion sociale, de réduire les pénuries de main d'œuvre dans les entreprises qui cherchent à engager du personnel compétent et/ou à augmenter les compétences de leur propre personnel, de contribuer activement au développement futur des entreprises de la Région wallonne en innovant sans cesse dans les domaines pédagogiques et techniques, et en anticipant l'évolution technologique et numérique. Les activités de formation de TechnoCampus s'organisent autour de deux lignes de produit de formation, la Maintenance reprenant les métiers de l'électromécanique, de l'électricité industrielle, de l'automatisme et la Production reprenant les métiers de la soudure, de la chaudronnerie, de la tuyauterie, de l'usinage, de la plasturgie, de

BIC	
-----	--

Brève description des missions, activités et public de l'organisation :

10 lignes maximum

L'institut Saint Laurent Liège demande ce partenariat pour le centre de Validation de la promotion sociale de Liège. Le Centre de Validation de l'Enseignement de Promotion Sociale de Liège valide les compétences dans différents métiers. Le candidat prouve son savoir-faire lors d'une épreuve contrôlée par un évaluateur et un observateur. Cette épreuve consiste en une mise en situation réelle ou reconstituée. Elle se déroule au centre de validation des compétences de Liège. Lors de l'épreuve de validation, le candidat reçoit un document de présentation de l'épreuve reprenant les consignes. Les consignes sont données aussi oralement. Suite à ces consignes, les candidats peuvent poser des questions d'éclaircissement. Au terme de l'épreuve, le jury de validation se réunit pour délibérer. Le candidat reçoit les résultats par courrier après délibération du jury. Il reçoit également une copie du document de décision du jury.

Personne juridiquement responsable du projet

Nom : Vansteenbrugge

Prénom : Sophie

Fonction : Responsable de centre

Téléphone : 0472/630624

Courriel : sophie.vansteenbrugge@isl.be

Personne de contact sur le plan opérationnel

Nom : Vansteenbrugge

Prénom : Sophie

Fonction : Responsable de centre

Téléphone : 0472/630624

Courriel : sophie.vansteenbrugge@isl.be

Partenaire D

Dénomination : Le Forem

Numéro d'entreprise :

Adresse (siège social) : boulevard Tirou 104 à 6000 CHARLEROI

organisme public organisme agréé (précisez :)

Site web : www.leforem.be

Téléphone : 081/23.96.88

Courriel : pascal.malaise@forem.be

Coordonnées bancaires : (pas de flux financiers attendu)

IBAN																			
BIC																			

Brève description des missions, activités et public de l'organisation :

10 lignes maximum

En référence au Décret du 6 mai 1999 :

Le Forem propose aux demandeurs d'emploi des services de conseil, d'orientation et d'information personnalisés destinés à les assister dans leur recherche d'emploi ou dans leur parcours professionnel.

Le Forem propose aux entreprises des services de conseil, d'assistance et d'informations sur l'emploi et la formation. Il garantit l'accès des entreprises aux aides et dispositifs publics, aux conseils en matière de gestion RH et de diffusion de leurs offres d'emploi.

Le Forem propose à tous les citoyens de Wallonie de langue française des formations leur permettant d'obtenir une qualification conforme aux exigences du marché de l'emploi.

Il garantit également l'accès de tous aux informations sur les formations organisées par d'autres opérateurs.

Enfin, grâce à un réseau de partenaires, le Forem a un rôle de coordination du marché de l'emploi et de la formation en Wallonie. Il assiste tous les intervenants et prestataires du marché de l'emploi, assure son rôle de contact stratégique avec les instances institutionnelles régionales et fédérales, et assure la gestion et la diffusion des informations relatives au marché de l'emploi.

Personne juridiquement responsable du projet

Nom : GONZALEZ

Prénom : Cristina

Fonction : Directrice territoriale Namur/Brabant wallon

Téléphone : : +32 470 23 88 74

Courriel : cristina.gonzalez@forem.be

Personne de contact sur le plan opérationnel

Nom : MALAISE

Prénom : Pascal

Fonction : Responsable de centre Formation et Compétences

Téléphone : 0497/86.80.57

Courriel : pascal.malaise@forem.be

Dupliquez si plus de 2 partenaires en les nommant « partenaire C, D, ... »

3. Eligibilité des partenaires

Pour être éligible, la candidature doit :

Cochez les cases pour confirmer que votre projet rencontre ces exigences.

- Viser un partenariat entre au minimum 2 partenaires
- Comporter au minimum un partenaire de l'insertion socioprofessionnelle agréé
- Comporter au minimum soit un opérateur public de formation ou d'enseignement qualifiant, soit un centre de validation des compétences agréé
- Rencontrer les conditions prévues en page 5 de l'appel à projet¹
- le(s) partenaire(s) additionnel(s) sont agréé(s) / reconnu(s) par la Wallonie

4. Eligibilité du projet

Description synthétique du projet

15 lignes maximum

Le présent projet vise à formaliser et créer des collaborations entre le CISP (Le Hublot, CFP-NSS) et les partenaires mentionnés. Notre objectif à terme est de renforcer la certification des compétences des apprenants inscrits dans le CISP. Pour cela, nous souhaitons renforcer les compétences des apprenants et faciliter la reconnaissance des compétences acquises au Hublot via le passage d'épreuves externes. Cela passe en amont par une meilleure connaissance mutuelle de l'offre de formation/validation, des pédagogies, des outils et/ou des opérateurs de formation/validation, qui permettra de développer / renforcer la confiance mutuelle. Le partenariat envisagé vise à d'une part organiser l'agencement de modules concomitant pour renforcer les compétences spécifiques à chaque filière (électricité résidentielle et électricité industrielle), et d'autre part, à articuler des modules de formations commun aux deux filières (modules sécurité) et enfin de travailler sur les conditions requises au passage des certifications auprès des partenaires reconnus pour cette mission.

Les activités décrites ci-après permettront de créer les synergies entre les équipes, de travailler sur les référentiels communs et de distinguer les besoins d'ajustement tant pour notre programme de formation que dans l'opérationnalisation de l'agenda des actions prévues.

Le présent projet s'inscrit dans le / les objectif(s) suivant(s) de l'appel à projets :

Cochez la/les cases qui vous concerne(nt)

- Préparer, créer et/ou renforcer les collaborations entre acteurs de l'insertion socioprofessionnelle et les opérateurs de formation qualifiante et/ou de validation des compétences
- Fluidifier les parcours de renforcement de compétences des publics peu scolarisés
- Renforcer la certification des compétences dans le cadre des parcours de renforcement des compétences des publics peu scolarisés ²

¹ Les partenaires bénéficiaires doivent rencontrer les conditions suivantes :1) avoir une unité d'établissement / centre de formation / centre de validation des compétences en région wallonne de langue française ; 2) exécuter l'action sur le territoire de la région de langue française de la Région wallonne ; 3) s'engager formellement à respecter l'ensemble des conditions établies dans le présent appel à projets.

² obtention d'une CECAF et/ou d'un titre de compétence, obtention de certifications sectorielles/privées, démarches de valorisation automatique des

- x Améliorer la connaissance mutuelle de l'offre de formation/validation, des pédagogies, des outils et/ou des opérateurs de formation/validation, qui permettra de développer / renforcer la confiance mutuelle
- x Renforcer les compétences des publics peu scolarisés (< CESS) et les faire monter en compétences³

Expliquez comment votre candidature rencontre le/les objectif(s) coché(s).

1 page maximum

Ce projet s'articule autour des besoins apparus dans le CISP. Suite à des évaluations internes avec l'équipe pédagogique et les apprenants, le centre a voulu donner la priorité à une attente des candidats à savoir d'obtenir une reconnaissance au terme de leur formation.

Les objectifs cochés ci-dessous seront atteints par étape au fur et à mesure de la création et du renforcement des partenariats évoqués. Actuellement, le degré de collaboration varie entre le CISP et chacun des partenaires évoqués dans ce projet. Des liens sont déjà établis avec le Centre de VDC de Liège et le Centre de formation de Saint-Servais et un contact constructif a été réalisé avec Technocampus dans le cadre de cet appel à projets.

Afin de mener à bien les objectifs, nous mènerons le plan d'actions suivant qui nous permettra d'aboutir à la réalisation des activités évoquées ci-après. Si nous parvenons à mener à bien les activités ci-après, nous pourrions considérer que les objectifs cochés sont atteints.

La première étape implique d'organiser des rencontres entre les équipes.

La seconde étape concernera l'analyse, la comparaison des référentiels et l'ajustement des programmes de formation du CISP si nécessaire. Les différents échanges pendant l'année 2022-2023 permettront à l'équipe du CISP de réaliser une analyse de ses besoins propres pour chaque filière en termes de compétences à renforcer pour les apprenants. Certains apprentissages devront être construits par les formateurs du CISP et réalisés au sein du CISP d'autres seront puisés dans les modules proposés par Technocampus et par le centre de formation du Forem.

Concernant la filière électricité résidentielle. Les expériences mises en œuvre démontrent que les contenus de formation mis en œuvre au sein du CISP permettent aux apprenants de développer des acquis suffisants pour présenter et réussir la validation des compétences. Toutefois, les échanges avec les employeurs démontrent que des compétences supplémentaires sont attendues notamment concernant l'accès à des brevets de sécurité ou concernant le développement de compétences supplémentaires à celles évoquées dans la validation des compétences liés à des matières spécifiques comme l'initiation à du photovoltaïque par exemple.

Concernant la filière électricité industrielle un travail de priorisation dans le choix des contenus pédagogiques doit être réalisé au niveau du CISP. La rencontre et le travail d'échanges avec le centre de compétence Technocampus permettra d'affiner ce programme.

La troisième étape concernera l'agencement des agendas pour que des actions de formations concomitantes puissent être réalisées et que des accompagnements renforcés permettent aux apprenant de passer les épreuves de validation des compétences.

Décrivez les freins que le projet envisage de lever et les moyens envisagés pour lever ces freins.

1 page maximum

acquis auprès d'un opérateur d'enseignement/formation certifiant

³ Niveaux 3, 4 ou 5 du Cadre francophone des Certifications.

Pour atteindre la finalité visée par ce projet, les partenaires devront dépasser plusieurs freins de natures diverses.

Les freins liés aux stagiaires : les freins bien connus des acteurs de l'ISP (manque de confiance en soi, difficultés d'apprentissage, manque d'assiduité, non-respect de ses engagements, etc.). Il existe un écart entre les attentes exprimées et les moyens mis en œuvre par les apprenants pour atteindre leur objectif. Par exemple, un apprenant déclare vouloir obtenir un titre ou un diplôme, mais même s'il a atteint les compétences qui lui permettraient de réaliser l'épreuve, il refuse à la dernière minute de la présenter ou il s'absente sans motif le jour prévu.

Depuis, juin 2020 nous avons lancé un partenariat avec l'école de promotion sociale de Liège pour tester le passage de la validation des compétences pour les apprenants du CISP. Afin de rassurer les inquiétudes des apprenants et de créer un lien entre le CISP et le Centre de VDC, la responsable du centre de VDC est venue dispenser le test théorique dans le CISP. Le fait qu'elle vienne à la rencontre des apprenants en a rassuré plus d'un. De plus, elle a pu leur présenter le déroulement de l'épreuve. Cette démarche a été renouvelée plusieurs fois mais le constat c'est que cela représente beaucoup de temps qui n'est pas compensé actuellement. L'épreuve pratique a été réalisée par la suite à Liège et les apprenants ont été accompagnés par le formateur. Par la suite, nous avons réitéré cette démarche mais nous n'avons pas systématiquement accompagné les apprenants jusqu'à l'épreuve par manque de moyens humains. Nous supposons que cela ait eu un impact sur l'augmentation de l'absentéisme pour le passage de ces épreuves.

Nous avons de plus tester plusieurs formules de moment dans le parcours des apprenants en amont ou en aval du stage pour passer les épreuves pratiques et nous constatons qu'il est important que les apprenants soient toujours encadrés sinon ils se découragent et ne passent pas l'épreuve. Les motifs de ces abandons sont variés. Certains n'y voient plus d'intérêt, d'autres ont peur, d'autres ne font pas l'effort d'aller jusqu'à Liège par eux même. C'est pourquoi, il est nécessaire de s'assurer que le passage des épreuves se fasse à des moments adaptés au parcours de chaque apprenant.

Les freins liés aux relations partenariales : manque de confiance entre les partenaires, problèmes liés à un manque de fluidité dans la communication, aux mouvements dans les équipes. Les moyens alloués par ce projet permettraient de dégager du temps chez un agent de liaison chargé de fluidifier la communication entre chaque acteur.

Les freins liés aux obligations des structures : le projet présenté implique de mélanger différents acteurs qui s'ils partagent une visée commune qui est l'insertion socioprofessionnelle des apprenants ont des moyens et des objectifs liés à leur mode de subventionnement différent. Ces impératifs peuvent représenter des blocages lors de la mise en place du projet, notamment aux moments de fixer les priorités dans les agendas de chaque partenaire. Le temps de compréhension engagé en amont du lancement et le fait d'accepter de fonctionner avec des essais d'erreurs pour l'agencement des agendas permettront de faire émerger la plus-value de nos collaborations.

Décrivez les résultats visés en matière de levée des freins identifiés.

1 page maximum

Les apprenants renforcent leurs compétences, participent et réussissent les validations des compétences.

Les relations entre les partenaires sont fluides et permettent de mettre en œuvre les modules concomitants.

Les contenus de la formation en électricité industrielle sont adaptés et permettent de passer une validation des compétences en électricité industrielle.

Décrivez les activités du projet de manière détaillée.

15 lignes maximum par activité

Activité 1 : Renforcement du partenariat autour de la validation des compétences en électricité résidentielle

Avec le centre de validation des compétences de l'école de promotion sociale de Liège, nous avons entamé un partenariat non officialisé pour permettre à des apprenants en électricité résidentielle de passer leurs deux premières épreuves pratiques de la validation des compétences. Nous avons eu plusieurs réussites, un apprenant a même réussi les trois épreuves et obtenu le titre complet d'électricien, mais nous sommes confrontés à plusieurs freins. Le présent projet, pourra nous permettre de consacrer du temps pour affiner le partenariat, agencer nos agendas, fournir du matériel de qualité aux apprenants pour qu'ils puissent se préparer à l'épreuve et mettre en place un accompagnement qui garantisse que les apprenants respectent leur engagement de présenter l'épreuve.

En parallèle à ce partenariat, nous souhaitons impulser une collaboration avec le Forem construction de Saint-Servais, pour compléter la formation des apprenants du Hublot avec des modules complémentaires en fonction des projets des apprenants liés à des départements d'avenir de l'électricité comme celui du Photovoltaïque. Ce partenariat permettra de combiner nos ressources plutôt que d'équiper le Hublot d'un matériel conséquent.

Activité 2 : Renforcement des compétences en termes de sécurité

Les entreprises et les employeurs attendent de leurs futurs collaborateurs d'être formés et brevetés pour respecter diverses normes de sécurité. Par le biais de partenariat avec Technocampus et Forem formation de Saint-Servais, nous construisons des parcours de formation concomitants afin de permettre d'intégrer durant la formation suivie au Hublot des modules de formation aux brevets suivants : VCA, BA4, BA5. Le projet ici présent permettra de mettre les balises de ce partenariat afin d'assurer l'accompagnement des apprenants par le Hublot pour construire un agenda adapté aux différents partenaires et permettra d'intervenir dans les frais de déplacement des apprenants jusqu'au centre de Technocampus.

Activité 3 : Construction d'un partenariat en vue de faire passer une épreuve de validation des compétences pour la filière électricité industrielle

La filière électricité industrielle du Hublot est construite autour du développement d'aptitudes dans deux domaines de l'électricité : le bobinage moteur et le monteur câbleur. Au vu de l'évolution du marché de l'emploi, nous réorientons le contenu de notre formation depuis plusieurs années pour rééquilibrer les savoirs développés pour donner plus d'importance aux compétences de monteur câbleur et d'agent de maintenance de base. Cela passe par un travail de réflexions internes sur les référentiels de compétences de ces métiers. Le projet ici présent permettra de créer des synergies avec un opérateur extérieur qui permettra de faire évoluer l'orientation des cours du Hublot en vue de permettre d'avoir un programme de formation qui permette in fine aux apprenants de passer une CeCaf ou une validation des compétences dans le domaine de l'électricité industrielle.

Reproduisez les cases si d'autres activités sont prévues / Supprimez les cases excédentaires.

Le partenariat vise directement :

les bénéficiaires finaux des dispositifs (stagiaires, apprenants,)

le personnel des partenaires

Le projet :

vise à établir un nouveau partenariat (ex : l'objet du projet est de réfléchir à ce qui pourrait être réalisé ensemble)

construit un nouveau partenariat

renforcer/amplifier un partenariat existant

Si le projet renforce/amplifie un partenariat existant, décrivez sa plus-value par rapport à l'existant.

15 lignes maximum

Les contacts informels et les prémices de collaborations seront affirmés et balisés grâce aux moyens octroyés par ce projet. Notamment, lors de l'élaboration de la partie préalable à la connaissance mutuelle entre les équipes et le partage sur les apports pédagogiques de chaque membre. Pour les centres de validation des compétences, le partenariat permettra de faciliter l'accès à leur offre pour des publics qui ne s'y rendraient pas spontanément.

Le centre de validation, pour sa part, propose de participer aux réunions de travail permettant de concrétiser une collaboration, de donner un avis sur le processus de formation (fond et forme) dispensé par le « Hublot » ainsi que de proposer des stratégies d'accompagnement des candidats.

Ce partenariat est formalisé par une convention qui indique le type, le contenu et la nature de l'intervention de chacun des partenaires bénéficiaires. Si l'objet du projet est d'établir un nouveau partenariat, la convention est facultative.

Une convention de partenariat a été élaborée : oui non

Autres conditions pour l'éligibilité du projet

Pour être éligible, le projet doit :

Cochez les cases pour confirmer que votre projet rencontre ces exigences.

être totalement gratuit pour les participants

se dérouler sur le territoire de langue française de la Région wallonne, dans un ou plusieurs des 9 bassins

s'organiser durant la période de programmation (à savoir entre le 1/11/2022 et le 30/04/2024).

Le projet se déroule sur la période suivante : du 10 novembre 2022 au 30 avril 2024

Localisation du projet : bassin Brabant-Wallon bassin Wallonie Picarde
 bassin Hainaut Centre bassin Hainaut Sud
 bassin Namur bassin Luxembourg
 bassin Liège bassin Huy - Waremme
 bassin Verviers

Où prévoyez-vous de mener l'action ?

dans les locaux du partenaire A

Localisation :

Code postal et localité :

dans les locaux du partenaire B :

Localisation : TechnoCampus Site Gosselies 1 et 3

Code postal et localité : 6041 Gosselies

dans les locaux du partenaire C :

Localisation :

Code postal et localité :

dans les locaux du partenaire D :

Localisation :

Code postal et localité :

autre (précisez :))

Localisation :

Code postal et localité :

5. Pertinence du projet

Moyens affectés au projet

Veuillez détailler les **moyens humains** affectés au projet chez chaque partenaire (qualifications, expertise et expérience des ressources humaines affectées au projet).

1 page maximum

Partenaire A : Le CISP

L'équipe du Hublot pour les filières électricités reposent sur une équipe composée de plusieurs formateurs

qui dispensent des heures de formation en fonction de leur spécificité. Cette équipe est appuyée par une secrétaire et une assistante sociale. Les filières électricité sont composées d'un formateur à mi-temps pour la théorie de l'électricité résidentielle, un formateur à temps plein qui accompagne les deux filières dans l'atelier et apporte la théorie du bobinage, un formateur à temps plein pour la théorie et la pratique en électricité industrielle. De plus, quelques heures par semaine, un formateur en informatique dispense des cours d'initiation à l'informatique et à l'usage de programme de schéma par ordinateur et il dispense également de l'initiation à la domotique. Enfin, quelques heures de cours sont dispensées par une formatrice en français et un formateur qui appuie les apprenants dans leur recherche de stage et la connaissance de leur futur environnement professionnel. De plus, la coordinatrice appuie la mise en œuvre de ce projet. Les formateurs métiers seront les principales personnes concernées par ce projet ainsi que la coordinatrice et le nouvel accompagnant affecté à ce projet.

Partenaire B : pour mener efficacement cette collaboration, TechnoCampus mettra à disposition dans le cadre du projet, une partie du temps de travail d'une équipe composée du responsable de la ligne de produits de formation Maintenance qui gère les formations en électricité industrielle et de formateurs compétents dans le domaine.

Partenaire C : nous pouvons intensifier les contacts avec le personnel de «Hublot » et les candidats : organisation des tests RGIE sur place, coordination entre les agendas, réunion de mise en place de collaboration. Le centre de validation propose de participer aux réunions de travail permettant de concrétiser une collaboration, de donner un avis sur le processus de formation (fond et forme) dispensé par le « Hublot » ainsi que de proposer des stratégies d'accompagnement des candidats.

Partenaire D : dans le cadre du partenariat le centre sans attente financière le responsable du centre participera au comité de pilotage pour faciliter la mise en œuvre du projet.

Nombre estimé d'équivalents temps plein nécessaires au bon déroulement du projet (subventionnés ou non par le présent appel à projets) :

Partenaire A	1.5 ETP
Partenaire B	0,1 ETP
Partenaire C	0.05 ETP

Veuillez détailler les **moyens matériels** affectés au projet (locaux et matériels dédiés au projet).

1 page maximum

Les moyens matériels relèvent des moyens dont dispose chacun des partenaires pour réaliser ses missions.

Le Hublot dispose de locaux adaptés pour accueillir des formations en électricité, mais ses ressources sont limitées pour l'achat de nouveaux matériaux électriques or ces consommables usagés après l'utilisation des apprenants ont vu leur coût augmenter nettement.

TechnoCampus mettra à disposition les équipements des deux sites dédiés à la ligne de produits de formation Maintenance, c'est-à-dire Gosselies 1 et Gosselies 3. Ces sites sont en effet équipés d'unités de production automatisée et de laboratoires technologiques en électricité industrielle permettant la mise en situation pratique de tous les apprentissages et favorisant ainsi l'autonomie des stagiaires pour une meilleure

insertion professionnelle. TechnoCampus est également agréé Centre de validation des compétences pour le métier d'installateur électricien/installatrice électricienne industriel.

Un local est disponible pour les candidats au sein du centre de validation de la promotion sociale de Liège. Il est équipé de 4 logettes pour l'électricité résidentielle, 2 logettes pour le dépannage et 3 logettes pour l'électricité industrielle. L'ensemble du matériel technique est à disposition pour passer les épreuves.

Veuillez détailler les **moyens pédagogiques et techniques** affectés au projet (outils, méthodologie, planning).

2 pages maximum

Le Hublot dispose de contenus de formations et de matériels techniques pour permettre aux apprenants de réaliser des montages en atelier. Un programme a été construit qui équilibre le temps de formation théorique et pratique avec une fréquence de répétitions suffisantes pour que les personnes avec de plus grandes difficultés puissent s'approprier la matière. Le planning des formations devra être totalement repensé pour permettre d'y intégrer des modules de formations réalisés chez les partenaires. Cela représentera un gros enjeu.

TechnoCampus dispose de plusieurs formateurs compétents en la matière et rompus au travail avec des stagiaires de différents niveaux de qualification. En tant que centre de validation des compétences, TechnoCampus mettra à disposition ces connaissances sur la thématique dans l'intérêt global du projet.

Le centre de validation de Promotion Sociale de Liège dispose déjà du matériel. Si le nombre de candidats augmenterait de manière significative, une intervention dans les consommables seraient à envisager.

Budget demandé

Partenaire A

Frais de personnel (personnel directement affecté au projet) hors établissement de promotion sociale				
Catégorie (formateur, conseiller pédagogique, personnel administratif)	Salaire brut mensuel	Taux de chargement 2022 *	Temps de travail sur le présent projet (%)	Coût à charge du projet (= salaire brut x taux de chargement x temps de travail)
Formateur électricité résidentiel temps plein	2803.08		10	
Formateur électricité industriel temps plein	3198.75		10	
Formateur électricité résidentiel (4/5 ^{ème} ETP)	2453.79		10	
Accompagnateur du projet	3067.24		100	
Coordinatrice	4004.83		10	
Frais de personnel si le partenaire est un établissement de promotion sociale** :				
Catégorie (formateur, conseiller pédagogique, personnel administratif)	Nombre de périodes	Coût forfaitaire		Coût à charge du projet (nombre de périodes * coût

				forfaitaire)
Frais généraux forfaitaires *** (= 15% des frais RH)				
Frais de projet				
Déplacements				
Matériels techniques				
TOTAL				

* [taux de chargement 2022](#) (intègre toutes les charges sociales et patronales) :

- < 10 travailleurs : 1.4977
- Entre 10 et 19 travailleurs : 1.5260
- 20 travailleurs : 1.5466

** Les frais de personnels des établissements de promotion sociale sont calculés sur base des coûts forfaitaires des périodes de cours, conformément à la circulaire en vigueur au moment de la sélection des projets (au 1^{er} avril 2022 : [circulaire 8513](#)) ;

*** les frais généraux couvrent les frais de personnel administratif et auxiliaire (secrétariat, comptabilité...) ainsi que les frais additionnels non spécifiques tels que : télécommunication, mobilier et matériel de bureau, frais immobiliers...

D'autres sources de financement seront-elles mobilisées chez le partenaire A en dehors de la subvention demandée, pour mettre en œuvre le projet ? Si oui, veuillez détailler.

--

Partenaire B

Frais de personnel (personnel directement affecté au projet) hors établissement de promotion sociale				
Catégorie (formateur, conseiller pédagogique, personnel administratif)	Salaire mensuel brut	Taux de chargement 2022 *	Temps de travail sur le présent projet (%)	Coût à charge du projet (= salaire brut x taux de chargement x temps de travail) Période considérée : novembre 2022 à avril 2024 soit 18 mois
Responsable ligne de produit	5.000 €	1,5466	5%	6.960 €
Formateur	4.000 €	1,5466	5%	5.568 €

Frais de personnel si le partenaire est un établissement de promotion sociale** :			
Catégorie (formateur, conseiller pédagogique, personnel administratif)	Nombre de périodes	Coût forfaitaire	Coût à charge du projet (nombre de périodes * coût forfaitaire)
Frais généraux forfaitaires *** (= 15% des frais RH soit 12.528 €)			1.879 €
Frais de projet			
TOTAL			14.407 €

* [taux de chargement 2022](#) (intègre toutes les charges sociales et patronales) :

- < 10 travailleurs : 1.4977
- Entre 10 et 19 travailleurs : 1.5260
- 20 travailleurs : 1.5466

** Les frais de personnels des établissements de promotion sociale sont calculés sur base des coûts forfaitaires des périodes de cours, conformément à la circulaire en vigueur au moment de la sélection des projets (au 1^{er} avril 2022 : [circulaire 8513](#)) ;

*** les frais généraux couvrent les frais de personnel administratif et auxiliaire (secrétariat, comptabilité...) ainsi que les frais additionnels non spécifiques tels que : télécommunication, mobilier et matériel de bureau, frais immobiliers...

D'autres sources de financement seront-elles mobilisées chez le partenaire B en dehors de la subvention demandée, pour mettre en œuvre le projet ? Si oui, veuillez détailler.

Non

Dupliquez si plus de 2 partenaires en les nommant « partenaire C, D, ... »

Partenaire C

Frais de personnel (personnel directement affecté au projet) hors établissement de promotion sociale

Frais de personnel (personnel directement affecté au projet) hors établissement de promotion sociale				
Catégorie (formateur, conseiller pédagogique, personnel administratif)	Salaire mensuel brut	Taux de chargement *	Temps de travail sur le présent projet (%)	Coût à charge du projet (= salaire brut x taux de chargement x temps de travail)

Frais de personnel si le partenaire est un établissement de promotion sociale** :				
Catégorie (formateur, conseiller pédagogique, personnel administratif)	Nombre de périodes	Coût forfaitaire	Coût à charge du projet (nombre de périodes * coût forfaitaire)	
Formateur	40	82.32	3292.80	
Frais généraux forfaitaires *** (= 15% des frais RH)				
Frais de projet				
TOTAL				

* [taux de chargement 2022](#) (intègre toutes les charges sociales et patronales) :

- < 10 travailleurs : 1.4977
- Entre 10 et 19 travailleurs : 1.5260
- 20 travailleurs : 1.5466

** Les frais de personnels des établissements de promotion sociale sont calculés sur base des coûts forfaitaires des périodes de cours, conformément à la circulaire en vigueur au moment de la sélection des projets (au 1^{er} avril 2022 : [circulaire 8513](#)) ;

*** les frais généraux couvrent les frais de personnel administratif et auxiliaire (secrétariat, comptabilité...) ainsi que les frais additionnels non spécifiques tels que : télécommunication, mobilier et matériel de bureau, frais immobiliers...

Pertinence du projet

Veuillez détailler la **valeur ajoutée** du partenariat proposé au regard des objectifs visés.

1 page maximum

Le choix réalisé de travailler avec différents centres de formation et de compétences garantit un cadre de collaboration basé sur la richesse des différents acteurs.

Le Forem formation de Saint-Servais est pertinent de par sa proximité et la complémentarité possible pour les apprenants de poursuivre la formation en son sein après leur passage au Hublot, il est le partenaire privilégié pour l'électricité résidentielle.

Le Centre Technocampus dispose des compétences et des ressources pertinentes et de la flexibilité pour construire un agencement de modules complémentaires pour l'électricité industrielle.

Le Centre de validation des compétences de Liège organise l'épreuve de validation des compétences pour la filière électricité résidentielle. Elle met des moyens en œuvre pour venir dispenser l'épreuve théorique à plusieurs reprises dans les locaux du CISP et elle accueille les apprenants du CISP pour les deux épreuves pratiques dans ses locaux à Liège.

Veillez détailler **les articulations** prévues en amont, pendant et en aval de l'action entre les partenaires bénéficiaires.

1 page maximum

Ces rencontres permettent de présenter les actions et les missions de chaque centre, d'échanger sur les ressources disponibles et des objectifs concrets mis en œuvre au sein des sections visées par ce projet. Cette phase de préparation nécessite une adhésion aussi bien des directions que des formateurs. Il est important de croiser les différentes attentes et de travailler à la construction d'un socle commun de communication.

Cela implique d'identifier tous les intervenants, les moyens de communiquer et les disponibilités des parties prenantes à ce projet, de s'assurer que le vocabulaire autour des référentiels métiers fassent sens pour tous.

Cette activité qui se déroulera entre novembre 2022- avril 2024 permettra d'améliorer la connaissance mutuelle de l'offre de formation/validation, des pédagogies, des outils et/ou des opérateurs de formation/validation.

Si le projet vise à **raccourcir le parcours de stagiaire**, décrivez comment cela est envisagé.

1 page maximum

Ce projet ne vise pas directement à raccourcir le parcours du stagiaire, mais ses effets pourront en avoir cette conséquence. En effet, le fait de pouvoir agencer différents modules durant la formation au Hublot permettra pour l'apprenant de ne pas devoir organiser lui-même son inscription et être dans l'attente d'une entrée en formation.

Si le projet a un **caractère structurant** (possibilité de le répliquer d'une année à l'autre, de le pérenniser et/ou de permettre une appropriation du projet par d'autres partenaires (dans et hors du bassin)), veuillez décrire comment cela est envisagé.

1 page maximum

L'énergie principale du projet sera mise dans la structuration des programmes de formation et l'aménagement des agendas pour pouvoir intégrer les nouveaux objectifs. Cette étape franchie, il y aura une mise en œuvre, ensuite la collaboration sera évaluée et ajustée, le modèle de formation obtenu pourra être répliqué à l'avenir à l'aide de moins de ressources humaines. Une attention particulière sera également déployée pour que les passages d'une institution à l'autre, même pour des phases limitées, soient accompagnés de très près pour que le stagiaire soit rassuré, pour que chaque partie prenante s'implique dans le travail de motivation nécessaire pour que le stagiaire soit soutenu chemin faisant, pour que les « confrères » s'imprègnent d'un travail collectif, coopératif, concomitant, ..., ce qui optimisera au mieux la poursuite du projet au-delà de ce subventionnement.

Veillez détailler **les résultats attendus et la mesure** de ces résultats

Résultat visé	Indicateurs /éléments permettant de vérifier que le résultat est atteint
80% des apprenants accompagnés étroitement se présentent effectivement à l'épreuve de validation des compétences.	Le taux d'inscription à l'épreuve de validation des compétences
16 apprenants qui présentent l'épreuve de validation des compétences réussissent l'épreuve en une ou deux fois.	Le taux de réussite de l'épreuve de validation des compétences
Les apprenants augmentent leurs compétences techniques liées aux énergies renouvelables (principalement le photovoltaïque) et à la détection de pannes.	Le nombre de modules réalisés par le nombre d'apprenants.
Les contenus des formations en électricité industrielle du Hublot sont réorganisés pour permettre de répondre aux référentiels de compétences en vue de passer une épreuve de validation des compétences.	En 2024, les premiers apprenants du Hublot passent une validation des compétences en électricité industrielle.
Les apprenants des deux filières suivent durant leur formation au Hublot des modules de formations complémentaires sur des matières liées à la sécurité.	28 apprenants par an participent à ces modules organisés par Technocampus et par le Forem Construction de Saint-Servais.

Ajoutez des lignes si nécessaire

6. Engagement, déclaration sur l'honneur et signature

Partenaire A

Je soussigné(e), nom et prénom :

légalement autorisé à engager l'organisme :

et agissant en qualité de :

- par la présente, engage l'organisme à se soumettre au contrôle pédagogique, administratif et financier du SPW ;
- déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire sont complets et exacts.

Fait à :

le :

Mention manuscrite « *Lu et approuvé* » + signature :

Partenaire B

Je soussigné(e), nom et prénom : Sébastien Bosio

légalement autorisé à engager l'organisme : TechnoCampus

et agissant en qualité de : Directeur Financier disposant d'une délégation de signature de la part du Président du Conseil d'Administration

- par la présente, engage l'organisme à se soumettre au contrôle pédagogique, administratif et financier du SPW ;
- déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire sont complets et exacts.

Fait à : Gosselies le :

Mention manuscrite « *Lu et approuvé* » + signature :

Partenaire C

Je soussigné(e), nom et prénom : Sophie Vansteenbrugge

légalement autorisé à engager l'organisme : Institut Saint Laurent

et agissant en qualité de : Responsable du centre de Validation de la Promotion Sociale de Liège

- par la présente, engage l'organisme à se soumettre au contrôle pédagogique, administratif et financier du SPW ;
- déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire sont complets et exacts.

Fait à : Liège le : 03/07/22

Mention manuscrite « *Lu et approuvé* » + signature :

Lu et approuvé

Dupliquez si plus de 2 partenaires en les nommant « partenaire C, D, ... »